

Cravencères – Le sous-préfet : comment débloquer les dossiers

Jean-Charles Jobart ou la fonction publique au service des citoyens



Cravencères – Le sous-préfet : comment débloquer les dossiers

Jean-Charles Jobart, sous-préfet de Condom, continue la visite des communes de son arrondissement et se fait fort de faire bouger une bonne partie des dossiers bloqués depuis parfois des années. Ainsi, le 20 septembre à Cravencères, il a examiné attentivement trois dossiers de construction refusés par l'administration.

Le premier concerne le Relais du Haget, centre d'équitation et gîte équestre. La propriétaire souhaite construire une cabane à 4 m de hauteur dans un grand cèdre : retoqué. Jean-Charles Jobart conseille de présenter un nouveau dossier où sera bien expliqué qu'il ne s'agit nullement d'une habitation, mais d'une location commerciale dans le cadre du gîte.

Le deuxième concerne un projet de construction qui semble situé au milieu de terres agricoles. Le conseil est de montrer sur un plan que la construction, loin d'être isolée, sera au milieu d'un groupe de maisons.

Dernier dossier refusé : une demande de certificat d'urbanisme pour un terrain de 2 816 m² : également retoquée. Conseil du sous-préfet : bien expliquer que la construction effective ne concernera qu'une petite partie du terrain (500 m² au maximum).

Dans tous les cas, le visiteur assure qu'il examinera attentivement les dossiers présentés à nouveau.

Un village purement agricole

Jacqueline Darbeau, maire de Cravencères, Marc Mora, maire-adjoint et Gisèle Aurenas, secrétaire de mairie, répondent aux questions du sous-préfet. Le village compte 100 habitants. C'est une population vieillissante où il n'y a que deux jeunes de 20 à 30 ans, « ce qui est dramatique ». Il n'y a pas de terrain à bâtir, car toutes les terres sont agricoles. Il est donc difficile d'imaginer des projets d'avenir, à part des travaux d'entretien. Beaucoup de travaux ont été faits au cours des trois mandats de la maire : à la mairie, à l'église, à la salle des fêtes et à la chapelle de l'hôpital de la Commanderie de l'Ordre de Malte.

Se marier?

Le visiteur pose une question cruciale : est-ce que la municipalité n'envisage pas de « marier » la commune avec une ou deux autres ? Ce qui rend toutes sortes d'opérations plus faciles. À noter que Cravencères n'a pas d'ouvrier municipal.

Il est possible de fusionner des communes qui n'appartiennent pas à la même communauté de communes, mais il vaut mieux éviter les fusions entre communes appartenant à des départements différents. Le sous-préfet souligne qu'il n'est pas question de forcer une commune à se marier avec une autre, mais que si les populations des communes en cause sont d'accord, il peut les y aider.

Notamment en calculant le montant moyen des impôts locaux : dans un délai qui peut aller jusqu'à 12 ans, le village dont le montant est inférieur l'augmente peu à peu et celui dont le montant est supérieur baisse le sien. Jacqueline Darbeau répond qu'elle en discutera avec le conseil municipal.

Après ces échanges, Jean-Charles Jobart visite la salle des fêtes, l'église et la chapelle de l'hôpital de la Commanderie de l'Ordre de Malte.



Le sous-préfet Jean-Charles Jobart à la mairie de Cravencères



Jacqueline Darbeau et Gisèle Aurensan



Examen des dossiers (de dos, Marc Mora)



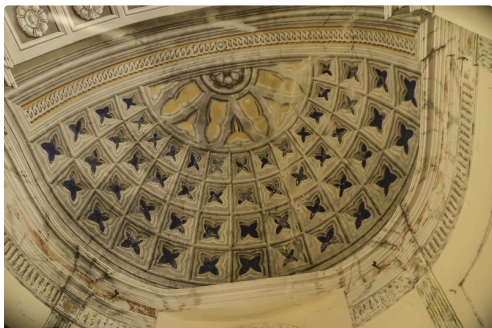
Le calvaire sur la place



Dans la cuisine de la salle des fêtes



6 Visite de l'église 1bis 200916.jpg



Visite de l'église Saint-Vincent



Portrait de saint Vincent



Pietà



Statuette ancienne qui était noire avant nettoyage...



Bloc sculpté trouvé à proximité



L'arrière de l'église inscrite aux Monuments historiques à cause de son mur en terre



On voit le mur de terre au-dessus des pierres



Au Relais du haget



Le site du relais du Haget



Le cèdre où la propriétaire souhaite installer une cabane en hauteur



La chapelle de l'hôpital de la Commanderie de l'Ordre de Malte



Le sous-préfet avec Jacqueline Darbeau et Marc Mora dans cette chapelle